



Alençon, le 2 juin 2009

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Au fur et à mesure de la lecture de ce mouvement, les zones d'ombre se font de plus en plus nombreuses. La transparence que vous prôniez ne se vérifie pas.

Des collègues ont été déplacés de leur affectation première sur des critères inconnus, contrairement à ce qui figurait dans la circulaire d'accompagnement du mouvement, des PE2 se sont vu refuser des postes de direction qu'ils avaient souhaités alors que d'autres ont obtenu l'ASH, des collègues sont nommés à mille lieues de leur demande et se trouvent placés de ce fait dans une situation humainement difficile, des collègues se voient retirer des points de bonification sur la phase manuelle, tous les postes composites connus par l'Administration n'étaient pas connus des participants au mouvement, ...

Tout cela nous montre à quel point équité et transparence ne sont pas assurées dans ce mouvement comme nous l'avons mentionné dans notre courrier du 29 mai.

Trois points au moins sont, à nos yeux, incontournables:

- Nomination des PE2 ayant sollicité une direction, sur leur vœu dans le respect de la circulaire d'accompagnement du mouvement.
- Nomination par délégation, pour un an, des collègues déplacés au profit de PE2, mais avec nomination à titre définitif sur le poste qui leur a été retiré.
- Formulation de vœux sur les postes restants, pour les 35 personnes titulaires restées sans poste à l'issue de la première phase du mouvement en tenant compte de leur barème intégral dont la bonification éventuelle.

Dans l'attente d'une réponse favorable nous vous prions d'agréer nos respectueux sentiments.

Les représentants du Personnel SE Unsa, SNUipp, SUD Education